



Habitation en zone inondable

Par **jmp77**, le **27/09/2010** à **15:03**

Bonjour,

Suite à une proposition d'achat par une agence immobilière, je réfléchis à l'acquisition d'une petite maison de 60m² (2 niveaux de 30m²) avec un jardinet de 150m² en plein centre ville de MONTEREAU FAULT YONNE (77130).

Le problème est le suivant :

Le bien est situé en zone inondable comme les 3/4 de la ville de MONTEREAU (18.000 habitants) car située sur la Seine au confluent de l'Yonne.

Conclusion, le bien est vendu comme "NON HABITABLE", malgré qu'il soit viabilisable (j'ai fait faire les devis par Véolia et EDF) et situé entre 2 habitations occupées actuellement...!!

Ma question est la suivante :

Qu'est-ce-que j'encours vis à vis de la loi à :

- l'habiter ou
- le louer pour habitation ou
- le louer pour un bureau

Merci par avance pour votre réponse.

Jean-Marc Poullain